



ACTUALITÉS DU RÉSEAU RISQUES PROFESSIONNELS ASSURANCE MALADIE

GRUPE RÉGIONAL INTER-INSTITUTIONNEL AMIANTE





ACTIONS EN FAVEUR DE LA FILIÈRE



Participation aux Comités de Certification

Organisme de Formation : CERTIBAT – ICERT – GLOBAL

Entreprise : AFNOR – QUALIBAT – GLOBAL

Formation des Donneurs d'Ordre

Formation par des CARSATs ou Formation par des organisme de formations : Mise à disposition d'un cahier des charges : <https://www.carsat-pl.fr/files/live/sites/carsat-pl/files/pdf/entreprises/amiante-cdc-formation.pdf>

Appréhender la prévention du risque amiante et identifier les fondamentaux du fonctionnement d'un chantier amiante

Essai Inter labo

<http://www.inrs.fr/dms/inrs/CataloguePapier/HST/TI-NT-77/nt77.pdf>

Habilitation des OF SS4

<http://www.inrs.fr/dms/inrs/PDF/organisme-habilite-amiante4/organisme-habilite-amiante4.pdf>

LES GUIDES EN COURS D'ÉLABORATION

Mise à jour ED6091



Création d'un guide sur les installations fixes d'entretien du matériel



SUBVENTIONS TPE (EX AFS)

Conditions d'éligibilités :

Effectif inférieur à 50 personnes

Ne pas avoir bénéficié d'un contrat de prévention clôturé depuis moins de 2 ans

Dans la limite de 3 demandes sur la période 2019-2022

+ Conditions spécifiques d'éligibilités propres à chaque aide

+ Cahier des charges à consulter

Stop Amiante



Entreprises « SS4 »
non certifiées – SS3 Exclues



L'AIDE
Bâtir+

>> POUR UN CHANTIER PLUS SÛR

Bungalow VRS – Escaliers – Passerelle de franchissement - Protection des trémies -
Armoire électrique : 40/50%



L'AIDE
Échafaudage+

>> MOINS DE RISQUE DE CHÛTE,
+ DE PROTECTION

Echafaudage de Pied ou Roulant
Option remorque et escaliers :
25% en AURA



L'AIDE
Equip'mobile

>> REDUIRE LES RISQUES DE TMS

Timon électrique - Roues motorisées : 50%

SUBVENTIONS TPE (EX AFS)



Formation d'une personne ressource
Intervention d'un ergonome : 70 %

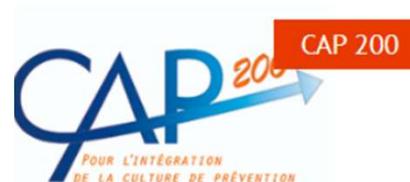
Liste prestataires habilités en RA :

https://www.carsat-ra.fr/images/pdf/entreprises/Liste_consultants_TMS_2020.pdf



Accompagnement pour la mise en place d'un
plan d'action visant à réduire les TMS : 50%

Spécificité CARSAT Auvergne :



Formation de salariés pour monter en compétence la
prévention des risques professionnels : 70%



CONTRAT DE PRÉVENTION

Conditions d'éligibilités :

Effectif inférieur à 200 personnes

Ne pas faire l'objet d'un injonction ou d'une majoration

Ne pas avoir bénéficié d'un contrat de prévention clôturé depuis moins de 2 ans

Convention Nationale d'Objectif Valide (BTP signées en mai 2019)

Négociation du projet avec la Caisse – Projet qui s'inscrit dans les orientations prioritaires de la Caisse



Toutes les informations sur :

<https://www.carsat-auvergne.fr/home/entreprises/prevenir-vos-risques-professionnels/vous-aider-financierement.html>

<https://www.carsat-ra.fr/accueil/entreprises/je-m-informe-sur-les-risques-professionnels/connaître-les-incitations-financières>



MISE A JOUR BASE SCOLA



Rapport d'étude

<http://www.inrs.fr/dms/inrs/PDF/rapport-activite-META-2015-2019/rapport-activite-META-2015-2019.pdf>

Tableau de Synthèse des processus : 2320 processus caractérisés en SS3

<http://www.inrs.fr/dms/inrs/PDF/synthese-Processus/Synthese-Processus.xls>

Comparaison des résultats propres à la médiane et à la moyen afin de dégager des actions prioritaires

Exemple de données issues du Rapport d'étude

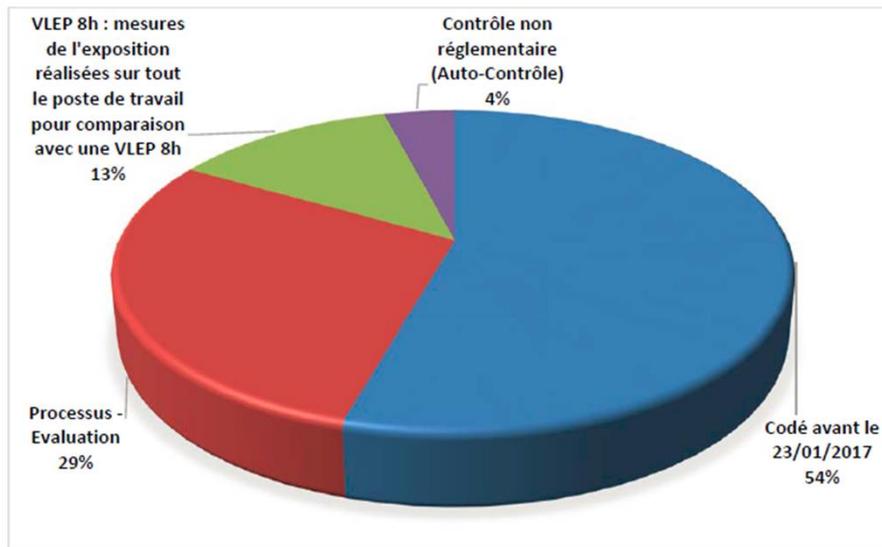


Figure 2 : Répartition des mesures en fonction de leur représentativité

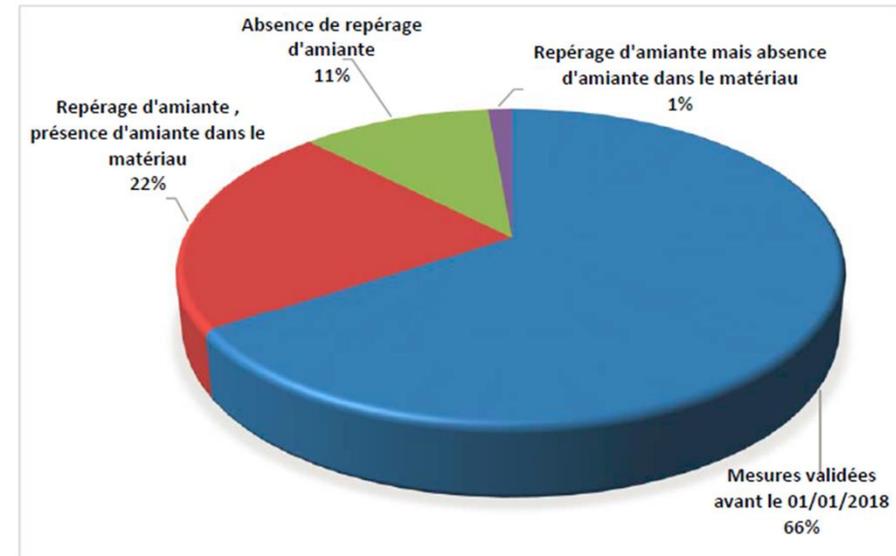


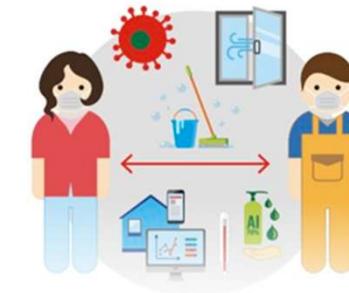
Figure 3 : Répartition des mesures en fonction du repérage amiante dans le matériau



[Pour aller plus loin](#)

OIRA

Mesures générales



Aménager les locaux





MERCI DE VOTRE ATTENTION